

Commune d'Oron

Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Conformément à l'art. 38 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Municipalité d'Oron soumet à l'enquête publique l'addenda au règlement du plan d'affectation « À la Sauge » pendant la période s'étendant du **27 juin au 26 juillet 2026** inclus.

Le document soumis à l'enquête publique est :

- L'addenda au règlement du plan d'affectation « À la Sauge ».

Le dossier, comprenant l'addenda ainsi que le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et ses annexes, peut être consulté au Bureau technique et sur le site Internet de la commune.

Seuls les éléments modifiés ou ajoutés dans l'addenda peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une observation. Celles-ci doivent être déposées par écrit au Bureau technique ou envoyées à son adresse, sous pli recommandé, avant l'échéance du délai d'enquête.

Aucune séance d'information publique n'est organisée, la modification ne portant que sur un point spécifique du règlement.

La Municipalité

La Municipalité